



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement  
et du logement**

Schoelcher, le 20 décembre 2022

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le directeur du journal **FRANCE ANTILLES**

- Objet :** Affichage de l'ouverture de la consultation du public sur le dossier d'enregistrement de la **Société SOGEP Blanchisserie Le Magne**
- Références :** Article R.512-46-13 du code de l'environnement
- Pièces jointes :** a) communiqué d'affichage  
b) copie de l'arrêté préfectoral du 20/12/2022

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.512-46-13 du code de l'environnement, je vous serais obligé de bien vouloir insérer dans votre journal, à la rubrique "annonces légales", **dans votre prochaine édition**, le communiqué ci-joint, relatif à l'arrêté préfectoral du 20/12/2022 portant mise en consultation du dossier de demande d'enregistrement présentée par la **Société SOGEP Blanchisserie Le Magne** pour son activité de blanchisserie à Ducos.

En application de la réglementation en vigueur, la facture est à établir au nom de l'exploitant concerné par le contenu de la publication, et à transmettre à son adresse, à savoir :

Madame PLESSIER Eveline (gérante)  
**Société SOGEP Blanchisserie Le Magne**  
ZI Cocotte Canal  
97224 DUCOS  
Tel : +596 596 77 18 03  
GSM : +596 696 26 34 74  
E-mail : [sogep2@wanadoo.fr](mailto:sogep2@wanadoo.fr)

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

DEAL Martinique  
Affaire suivie par : Vincent BENOIT-LIZON  
Nos réf : **22.398**  
BP7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher CEDEX  
05 96 59 58 58  
[vincent.benoit-lizon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:vincent.benoit-lizon@developpement-durable.gouv.fr)  
[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)